

LE SUIVI DE MA DEMANDE EN 7 ÉTAPES

MOI

JE DÉPOSE OU SAISIS MA DEMANDE <i>Pièces obligatoires : une copie de ma pièce d'identité ou titre de séjour. Il est fortement conseillé de joindre l'avis d'imposition N-2 (indispensable à l'étape 3).</i>	1
JE REÇOIS UNE ATTESTATION D'ENREGISTREMENT DANS LES 30 JOURS	2
JE TRANSMETS LES PIÈCES COMPLÉMENTAIRES QUI ME SONT DEMANDÉES	3
	4
	5
SI MON DOSSIER EST RETENU, JE REÇOIS UNE PROPOSITION	6
J'ACCEPTÉ LA PROPOSITION	7
JE REFUSE LA PROPOSITION EN INDIQUANT LE MOTIF	

MON DOSSIER

MON DOSSIER EST ENREGISTRÉ DANS LE FICHER PARTAGÉ

Ma demande devient visible par l'ensemble des bailleurs sociaux du département et leurs partenaires.

UN LOGEMENT CORRESPOND À MA DEMANDE : UN BAILLEUR ÉTUDIE MON DOSSIER

MON DOSSIER EST PRÉSENTÉ EN COMMISSION D'ATTRIBUTION

La commission d'attribution examine au moins trois demandes par logement à attribuer.

LA COMMISSION D'ATTRIBUTION DÉCIDE (accord selon classement, non-attribution...)

VOUS CHERCHEZ UN LOGEMENT SOCIAL EN MAINE-ET-LOIRE



NOUS SIMPLIFIONS VOS DÉMARCHES:

Une seule demande valable pour tous les bailleurs sociaux du Maine-et-Loire

VOTRE DEMANDE PAR INTERNET SUR
www.demandelogement49.fr

VOTRE DEMANDE DIRECTEMENT
AUPRÈS D'UN BAILLEUR OU PARTENAIRE

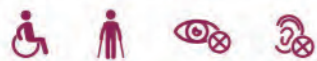


AI-JE DROIT À UN LOGEMENT LOCATIF SOCIAL ?

COMMENT PUIS-JE DÉPOSER MA DEMANDE DE LOGEMENT ?

- ▶ Soit **je saisis** ma demande sur Internet www.demandelogement49.fr
- ▶ soit **je retire** l'imprimé de demande auprès des partenaires dont la liste figure sur le feuillet joint, puis **je le dépose correctement rempli** auprès de l'un de ces partenaires,
- ▶ soit **je télécharge** l'imprimé de demande sur www.demandelogement49.fr (rubrique « Modalités de dépôt »), puis **je le dépose correctement rempli** auprès de l'un des partenaires.

À SAVOIR Si je recherche un logement adapté à mon handicap, je dois renseigner le formulaire « Complément à la demande de logement social » de l'imprimé de demande.



COMMENT SAVOIR SI MA DEMANDE A BIEN ÉTÉ ENREGISTRÉE ?

Je reçois une **attestation d'enregistrement** indiquant mon numéro unique valable pour tous les bailleurs sociaux du Maine-et-Loire.

Pour demander un logement social, il faut être :

- ▶ soit **français**,
- ▶ soit **étranger** admis à séjourner régulièrement en France.

IMPORTANT Ces logements sont réservés à des personnes dont les ressources n'excèdent pas un **plafond** qui varie en fonction du nombre de personnes vivant au foyer.



Je peux consulter les plafonds sur :
www.demandelogement49.fr
(rubrique « Conditions d'accès »)

QUELS SONT LES DOCUMENTS INDISPENSABLES POUR QUE MA DEMANDE SOIT ENREGISTRÉE ?

- ▶ **Pour moi et mon(mes) co-demandeur(s) éventuel(s) :** une copie recto-verso de la pièce d'identité (carte d'identité ou passeport) ou du titre de séjour en cours de validité,
- ▶ **pour toutes les personnes vivant dans le foyer :** une copie recto-verso de l'intégralité des avis d'imposition ou de non-imposition sur le revenu de l'avant-dernière année (N-2), pour toutes les personnes vivant dans le foyer.

IMPORTANT Si je saisis ma demande sur Internet, je peux scanner ces documents et les rattacher à ma demande. Sans pièce d'identité ou titre de séjour (du demandeur et du co-demandeur) en cours de validité, ma demande ne pourra pas être enregistrée.

RAPPEL L'enregistrement de ma demande sera pris en compte par tous les bailleurs sociaux, un seul dépôt suffit.

POURRA-T-ON ME DEMANDER DES PIÈCES COMPLÉMENTAIRES ?

Oui, des documents complémentaires pourront m'être demandés pour l'étude de mon dossier.

Sans sollicitation, je n'ai aucun autre document à fournir.

QUELS SONT LES CRITÈRES DE PRIORITÉ PRÉVUS PAR LA LOI ? (sous conditions de ressources)

Les critères de priorité prévus par la loi concernent :

- ▶ les personnes **en situation de handicap** ou les familles ayant à leur charge une personne en situation de handicap ;
- ▶ les personnes **mal logées, défavorisées** ou rencontrant des **difficultés particulières de logement** pour des raisons d'ordre financier ou tenant à leurs conditions d'existence ;
- ▶ les personnes **hébergées ou logées temporairement** dans un établissement ou un logement de transition ;
- ▶ les personnes mal logées reprenant une activité **après une période de chômage de longue durée** ;
- ▶ les personnes mariées, vivant maritalement ou liées par un pacte civil de solidarité **justifiant de violences au sein du couple ou entre les partenaires** ;
- ▶ les personnes engagées dans le **parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle** ;

QUELLE EST LA DURÉE DE VALIDITÉ DE MA DEMANDE ?

Ma demande a une durée de validité de

12 MOIS

Je dois la renouveler

1 MOIS

avant la date d'expiration.

UN SITE INTERNET
www.demandelogement49.fr



COMMENT PUIS-JE SUIVRE L'ÉVOLUTION DE MA DEMANDE ?

- ▶ Pour me permettre de suivre ma demande et ses étapes de traitement, mais aussi pour la modifier ou la renouveler, un site internet www.demandelogement49.fr
- ▶ Après de chaque partenaire et bailleur (veuillez consulter le document joint).

